

MULTISUPPORT EXCELLENCE



Parce que votre patrimoine mérite l'excellence,
construisez vos projets au travers du contrat
d'assurance vie Multisupport Excellence

MULTISUPPORT EXCELLENCE UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE ASSURÉ PAR ORADÉA VIE PERMETTANT DE METTRE EN ŒUVRE VOS DIFFÉRENTES STRATÉGIES PATRIMONIALES

Avec Multisupport Excellence, profitez pleinement de l'expertise de votre Conseiller en Gestion de Patrimoine

UN CONTRAT PERSONNALISABLE

Conscient de l'évolution de vos objectifs et de celle des marchés financiers, **votre Conseiller en Gestion de Patrimoine se tient à votre disposition pour vous conseiller** tout au long de la vie de votre contrat.

Confiez-lui la gestion de votre patrimoine pour bénéficier d'**un accompagnement sur mesure** en fonction de l'évolution de votre situation patrimoniale et personnelle, de votre profil financier et appétence au risque.

BÉNÉFICIEZ DU CADRE FISCAL PRIVILÉGIÉ DE L'ASSURANCE VIE⁽¹⁾ :

- une fiscalité attractive des produits (intérêts et plus-values) en cas de rachat au-delà de 8 ans ;
- des arbitrages en franchise d'impôts ;
- une fiscalité attractive lors de la transmission des capitaux en cas de décès.

DEUX MODES DE GESTION POUR S'ADAPTER À VOS ATTENTES

Vous choisissez **le mode de gestion de votre épargne qui correspond à vos besoins** entre la **Gestion Libre** et la **Gestion Excellence**.

• **La Gestion Libre pour répartir librement votre capital** selon les conseils de votre Conseiller en Gestion de Patrimoine **entre le support Sécurité en euros** qui assure une garantie du capital net investi⁽²⁾ **et les supports dits en « unités de compte »⁽³⁾** qui permettent d'investir sur **différents marchés financiers** (actions, obligations...), **zones géographiques ou thématiques** (immobilier, matières premières, luxe...) en contrepartie de l'acceptation d'un risque de perte en capital.

• **La Gestion Excellence pour déléguer tout ou partie de la gestion de votre capital** à votre Conseiller en Gestion de Patrimoine qui saura, grâce à son expertise, **réaliser pour vous**, en fonction de votre profil investisseur et appétence au risque, les différentes opérations de réallocation entre les supports d'investissement afin de maximiser le potentiel de performance.

DEUX MODES DE GESTION AU CHOIX

GESTION LIBRE

Répartition de votre capital sur les différents supports à votre main

GESTION EXCELLENCE

Délégation de tout ou partie de la gestion de votre capital à votre Conseiller en Gestion de Patrimoine

Compartiment Libre

Répartition d'une partie de votre capital sur les différents supports d'investissement à votre main.

Compartiment Géré

Délégation de la gestion de votre capital à votre Conseiller en Gestion de Patrimoine.

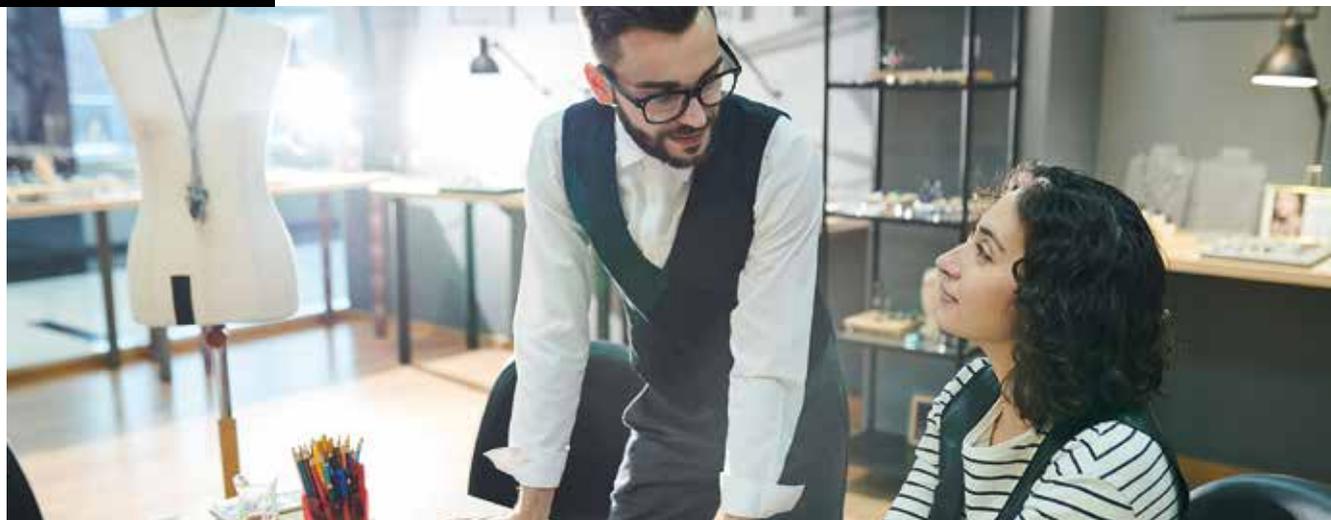
Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

⁽¹⁾ La compagnie d'assurance n'est pas engagée sur le niveau de fiscalité. Toute évolution de la fiscalité sera à la charge du souscripteur.

⁽²⁾ Hors frais sur versement et prélèvements sociaux.

⁽³⁾ ORADEA VIE ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Note d'Information du contrat.

LES CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES DU CONTRAT



VERSEMENTS

Versement initial

50 000 euros en Gestion Libre et 100 000 euros en Gestion Excellence avec 50 000 euros sur le Compartiment Géré minimum. Le minimum d'investissement par support en unités de compte est de 75 euros.

Versements programmés

Minimum de versement en fonction de la périodicité choisie :
75 euros/mois,
225 euros/trimestre,
450 euros/semestre,
900 euros/an.

ARBITRAGES

Frais d'arbitrages

0,50 % des sommes arbitrées.
À ce taux s'ajoutent des frais de 0,50 % pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI.
Pas de frais d'arbitrage sur le « Compartiment Géré » de la Gestion Excellence.

FRAIS

Frais max sur versements

5 % du montant de chaque versement
Montant minimum à arbitrer d'un support vers un autre : 75 euros.
Montant minimum à laisser sur un support en cas d'arbitrage partiel : 75 euros.

Frais de gestion

Supports Sécurité en euros : 0,78 % maximum par an.
Supports en Unités de Compte : 0,96 % maximum par an.
Supports SCPI : 1,193 % maximum par an.

Frais de mandat d'ordre d'arbitrage sur les supports du « Compartiment Géré » de la Gestion Excellence

Frais annuels maximum de 0,80 %.

DISPONIBILITÉ

À tout moment⁽⁴⁾ et sous réserve de l'accord d'un éventuel bénéficiaire acceptant, le rachat total ou partiel du capital est possible sans aucune pénalité. Une avance est possible dès la fin de la première année du contrat.

⁽⁴⁾ Sous réserve que le contrat ne fasse pas l'objet d'une acceptation du bénéfice de la désignation par le bénéficiaire ou d'une mise en garantie.

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT⁽⁵⁾ À L'INVESTISSEMENT

DYNAMISEZ VOTRE CAPITAL EN LISSANT LES ALÉAS DES MARCHÉS FINANCIERS GRÂCE AU SERVICE

- **INVESTISSEMENT PROGRESSIF** : tout ou partie de votre capital sur le support d'attente est investi progressivement sur les supports en unités de compte de votre choix.

OPTIMISEZ VOTRE POTENTIEL DE RENDEMENT SANS PRENDRE DE RISQUE SUR LE CAPITAL INITIAL GRÂCE AU SERVICE

- **DYNAMISATION DU RENDEMENT** : les gains réalisés sur le support Sécurité en euros sont investis une fois par an sur les supports en unités de compte de votre choix.



D'AUTRES SERVICES SONT DISPONIBLES SUR LE CONTRAT :

- **LA SÉCURISATION DES GAINS** : préservez vos gains acquis sur les marchés financiers.
- **LA LIMITATION DES PERTES** : limitez les pertes éventuelles sur un ou plusieurs supports en unités de compte.
- **L'ALLOCATION CONSTANTE** : conservez dans le temps votre allocation d'actifs personnalisée.

VOUS MÉRITEZ UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ CENTRÉ SUR VOS EXIGENCES ET SUR VOS BESOINS

Votre Conseiller en Gestion de Patrimoine se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la personnalisation de votre stratégie patrimoniale et la recherche de solutions d'optimisation.

Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

⁽⁵⁾ Modalités et conditions tarifaires détaillées dans la Note d'Information du contrat.

⁽⁶⁾ Cet Oscar est décerné par un jury de journalistes de la rédaction de Gestion de Fortune et des professionnels représentant l'ensemble des acteurs du secteur de l'Assurance, pour une période d'un an à compter de mars 2019.

DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE

ORADEA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCE SUR LA VIE ET DE CAPITALISATION,
ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES,
AU CAPITAL DE 26 704 256 EUROS,
ENTREPRISE IMMATRICULÉE AU RCS DE NANTERRE
SOUS LE NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION 430 435 669,
SIÈGE SOCIAL : TOUR D2 - 17 BIS, PLACE DES REFLETS
92919 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 730
05/2019

